



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 35

Mercredi 27 septembre 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Charge par essieu 16 tonnes avec plaque complémentaire distance minimale de l'empattement des essieux pour la charge maximale par essieu

Sur le pont au-dessus du Gaibiat, à la hauteur du bâtiment N° 37 et 37a, rue Verger Dedos

Abrogation

La signalisation actuellement installée est abrogée. Motif de la mesure: Affaiblissement de la résistance structurelle du pont.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Corcelles, le 14 septembre 2023

Le Conseil communal

ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 27 septembre 2023

Municipalité de Court, administration municipale

Court / Sorvilier

Corps Sapeurs-pompiers Montoz

Le recrutement du CSP Montoz se déroulera le:

Lundi 30 octobre 2023 à 19h30

au hangar des Sapeurs-pompiers de Court.

Les personnes âgées dès 21 ans, résidant à Court ou Sorvilier et désirant faire partie des sapeurs-pompiers sont cordialement invitées à participer à cette présentation. Les personnes intéressées pourront s'inscrire directement sur place pour incorporer le CSP Montoz dès 2024.

Le CSP Montoz se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux à son recrutement et vous remercie d'avance de votre engagement.

L'Etat-major



Belprahon

Elections fédérales 2023

Bureau de vote

En vue des prochaines élections fédérales d'octobre 2023, le bureau de vote a été désigné de la façon suivante:

Président:	Kipfer Daniel
Secrétaire:	Rais Evelyne
Membres:	Flückiger Didier Schindelholz Nicolas
Soutien administratif:	Faivre Isabelle
Suppléant-e-s:	Skerlak Alice Frainier Arnaud

Belprahon, le 27 septembre 2023

Le Conseil communal



Champoz

Fermeture du bureau – vacances d'automne

En raison des vacances d'automne, le secrétariat communal sera fermé du 9 au 13 octobre 2023 inclus.

Champoz, le 21 septembre 2023

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Harold Habegger SA, Anne Freudiger, Route de Chaluet 5, 2738 Court

Propriétaires: parcelle N° 1480: idem requérant; parcelle N° 1483: Anne Freudiger, Danielle Habegger, Judith Habegger Scharding, Laurence Villosz- Habegger

Auteur du projet: KD Architecture SA, Danael Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: parcelles N°s 1480 + 1483, aux lieux-dits « route de Chaluet 5 + 9 », 2738 Court

Projet: demande de permis de construire a posteriori: rénovation des façades, pose de panneaux sandwich isolés anthracite (changement de couleur)

Dimension: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: zone I (industrielle)

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 octobre 2023 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions



Crémises

Avis de construction

Requérante: Association La Maison-Matrice, Rue de l'Industrie 65, 2746 Crémises

Emplacement: Parcelle N° 471, au lieu-dit « Rue de l'Industrie 65 », commune de Crémises

Projet: Isolation de la toiture occasionnant une surélévation de celle-ci. Agrandissement des deux fenêtres (combles) en façade Est.

Dimensions: selon plans déposés

Zone: A

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 octobre 2023 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 20 septembre 2023

Secrétariat communal



Eschert

Elections fédérales du 22 octobre 2023

Composition du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidence: M. Jean-Daniel Parrat

Vice Présidence: M. Albino Zanin

Membres: M. Edmond Montavon

M^{me} Lucie Gafner Receveur

Suppléant: M. Donovan Demage

Eschert, le 27 septembre 2023

Le Conseil communal



Corcelles

Restriction de circulation pont du Gaibiat

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil communal de la commune mixte de Corcelles décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Vitesse maximale 10 km/h avec plaque complémentaire « Supérieur à 16 tonnes »



Grandval

Avis de construction

Requérant : M. Paul Rais, Grand-Rue 27, 2745 Grandval.

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1338, au lieu-dit : « Grand-Rue 27 », commune de Grandval.

Projet : rénovation intérieure, isolation des planchers et remplacement de la chaudière existante par une chaudière à bûches.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HAC.

Recensement arch. : objet C, digne de protection, sous contrat de classement depuis le 18.12.2019.

Dérogation : art. 89 al. 3 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 octobre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 septembre 2023

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M. Micael Müller, Rte de Corcelles 118, 2746 Crémises.

Auteur du projet : CKTECH Sàrl, M. Cyril Kunz, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon.

Emplacement : parcelle N° 1107, au lieu-dit : « Grand Rue 38 », commune de Grandval.

Projet : changement d'affectation des combles et des remises pour l'aménagement de 2 appartements et d'un studio, pose de velux en toiture, ouverture d'une fenêtre en façade sud et aménagement d'une terrasse à l'Est du bâtiment, peinture des façades existantes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HAC.

Dérogations : art. 48 LAE, 67 al. 2 OC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 octobre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 septembre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Elections fédérales du 22 octobre 2023

Le bureau de vote et de dépouillement pour les élections fédérales du 22 octobre 2023 est composé comme suit :

Président : Ian Laubscher

Membres : Christophe Bichsel, Vladimir Carnal, Esther Oester, Marc Minder, Laurent Ruiz et Gaël Wyssen.

Grandval, le 27 septembre 2023

Le Conseil municipal



Loveresse

Information communale

Fermeture de l'administration

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé le mardi 3 octobre 2023 ainsi que le mardi 10 octobre 2023.

La prochaine ouverture sera le jeudi 5 octobre 2023 et le jeudi 12 octobre 2023. Heures d'ouverture 17h à 19h.

Merci pour votre compréhension.

Loveresse, le 19 septembre 2023

Administration communale

Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 juin 2023

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 juin 2023 a été déposé publiquement. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 19 septembre 2023.

Loveresse, le 21 septembre 2023

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Helvetia Versicherungen, Landolt René, St. Alban-Anlage 26, 4002 Basel

Auteur du projet : Westiform AG, 3172 Niederwangen

Emplacement : Parcelle N° 722, Chemin de la Nant 1

Projet : Pose de nouvelles enseignes lumineuses

Zone : HA3 pc

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 27 octobre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 27 septembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Dupre Marlène, Rue de l'Ouest 3, 2740 Moutier

Auteur du projet : Lack Cheminées SA, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 379, Rue de l'Ouest 3a

Projet : Installation d'un nouveau canal de fumée sur bâtiment 3a

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 27 octobre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 27 septembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Cahier des charges des commissions non permanentes

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil

municipal, lors de sa séance du 6 juin 2023, a modifié les cahiers des charges des commissions non permanentes.

Les modifications prendront effet au 1^{er} novembre 2023.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre cette ordonnance. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 19 septembre 2023

Conseil municipal

Services industriels – Eaux / Résultats des analyses

L'eau potable distribuée par le Service des Eaux de Moutier est soumise à des contrôles stricts et réguliers. Les dernières analyses officielles effectuées par le bureau Scitec Research SA à Lausanne ont montré les résultats suivants :

Date des prélèvements : 21 août 2023

Germes aérobies : 72 UFC / ml (pour information : tolérance maximale 300/ml)

Escherichia coli : 0 UFC / 100 ml Entérocoques : 0 UFC / 100 ml

UFC = unité formant une colonie

Ces paramètres répondent aux directives légales en vigueur et confirment que l'eau de boisson de Moutier est d'une qualité irréprochable.

Moutier, le 27 septembre 2023

Services industriels – Eaux

Courses de motocross

Nous informons la population prévôtoise que l'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne a délivré l'autorisation suivante s'agissant de l'organisation de courses de motocross :

Titulaire de l'autorisation

Racing Club Isadora, M. Albert Ruch, Clos Hennet 3, 2740 Moutier

Lieu

2740 Moutier « Clos Hennet », parcelles de M. Albert Ruch

Dates et durée de la manifestation

30 septembre et 1^{er} octobre 2023

7 et 8 octobre 2023

9h à 12h et 13h30 à 17h30

Dates de remplacement :

14 et 15 octobre ou 21 et 22 octobre 2023

Moutier, septembre 2023

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche pour compléter son équipe :

Un/e coordinateur/trice de la Maison Prévôtoise, au service de la jeunesse et des actions communautaires (SeJAC), pour un mandat d'une année (CDD, 700 heures).

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet : www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement à chancellerie@moutier.ch : vendredi 13 octobre 2023.

Moutier, le 25 septembre 2023

Conseil municipal



Avis de construction

**** Modification du permis de construire no PC 47/2022 accordé le 30 septembre 2022 ****

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N°s 3, 12, 25, 54, 72, 75, 79, 110, 111, 113, 115, 116, 121, 126, 127, 128, 129, 132, 157, 161, 164, 182, 183, 194, 196, 229, 230, 327, 328 et 334 du ban de Monible + 88 du ban de Sornetan, aux lieux-dits : « Sous ce Mont, Prés Fros, Clos des Neuvelles, Vêlie, Dos chez Petit, Vieux Echert, Clos des Jardins, Sentier de Ravière, Rte de Châtelat, Clos des Mottes, Dans le Cras et Les Grands-Champs (Monible) + Semplain (Sornetan), Monible et Sornetan, commune de Petit-Val. »

Projet : pose d'une nouvelle conduite de transport pour l'alimentation en eau de Monible avec défrichement temporaire, remplacement du réseau existant et des bornes d'hydrantes, adaptations des raccordements d'immeubles et nouvelles chambres de vannes.

Modifications : prolongement de la route goudronnée sur la parcelle no 127, pose de pavés granit autour de la fontaine sur les parcelles nos 230 et 334, remplacement d'une partie de la surface goudronnée par deux surfaces en pavés granit sur les parcelles N°s 113 et 230 et d'une surface verte sur la parcelle N° 113 (Monible).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Recensement arch. : ensemble bâti C « Village de Monible ».

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 octobre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 septembre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Appel aux héritiers

Monsieur Charles Albert Bandelier, né le 14 août 1955, originaire de Petit-Val BE, fils de Ernest Eugène Bandelier et Jeanne Bandelier, domicilié à Petit-Val, en séjour au Home Les Lovières à Tramelan, est décédé le 24 mai 2023 à Tramelan.

Les noms et les adresses des héritiers n'étant pas connus, le Conseil communal, conformément à l'article 555 CCS, invite ces derniers à lui adresser leur déclaration d'héritier dans le délai d'une année, **soit jusqu'au 21 juin 2024**, en fournissant la preuve de leur droit ainsi que les pièces d'état civil attestant de leur qualité d'héritier.

Le courrier doit être adressé à la Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Souboz, le 21 juin 2023

Conseil communal



Permis de construire

Avis de construction

Requérants : M^{me} Ida Amstutz et M. Jakob Amstutz, Les Cerniers 12, 2717 Rebévelier

Auteur du projet : Rudolf Zürcher Stalder & Zürcher SA, Rue du Midi 14, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 63, au lieu dit : Les Cerniers 12, 2717 Rebévelier

Projet : Installation technique, Remplacement d'un chauffage à mazout par une PAC extérieure au nord

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation : Art. 24 LAT

Permis ebau : 2023/17013 (le permis peut être consulté sur le site internet ebau).

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal **jusqu'au 27 septembre au 27 octobre 2023**. Les oppositions et les réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Rebévelier, le 22 septembre 2023

Le Conseil communal



Avis de construction

Requérant : Sylva Januz, Rue Oscar Bider 12, 1220 Les Avanchets

Auteur du projet : Loriol Concept Sàrl, Eglise 4b, 2603 Péry

Emplacement : Parcelle N° 1208, La Chaudrette 13-15

Projet : Réalisation de 6 places de parc en pavés filtrants, démolition du mur existant et construction d'un nouveau mur

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 19 octobre 2023 inclusivement ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

20 septembre 2023

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Spring Daniel, Chemin de la Coperie 8, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1349, Chemin de la Coperie 8

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 19 octobre 2023 inclusivement ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 20 septembre 2023

Le secrétariat municipal



Procès-verbal assemblée communale du 22 juin 2023

Conformément à l'art.67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2023 a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée dans le délai, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 18 septembre 2023.

Roches, le 19 septembre 2023

Conseil communal

Fermeture exceptionnelle du secrétariat communal

En raison d'une formation à l'extérieur, le secrétariat communal restera fermé le **mercredi 27 septembre 2023**. Réouverture selon l'horaire habituel le 4 octobre 2023, merci de votre compréhension.

Roches, le 19 septembre 2023

Secrétariat communal



Bureau de vote et bureau de dépouillement

Elections fédérales du 22 octobre 2023

Le bureau de vote et de dépouillement pour les élections susmentionnées sera composé comme suit :

Président :	M. Stéphane Weber
Membres :	M. Jonathan Lüdi et M. Simon Gyger

Bureau de dépouillement :	Mme Myriam Lüdi, Mme Brigitte Saunier et M. Willy Furer
---------------------------	---

Secrétaire : Mme Sandra Bassin

Saules, le 11 septembre 2023

Conseil communal



Avis de construction

Requérant : Marc-André Mathys, La Golée 11, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : Le requérant

Emplacement : parcelle N° 246, La Golée 9 et 9a

Projet : Déménagement de la chaudière du bâtiment 11 au bâtiment 9, sortie du canal de fumée, ouvertures de diverses fenêtres à doubles battants, pose de diverses lucarnes et de 3 panneaux solaires, prolongation du toit et éventuel remplacement de la couverture en Eternit par des tuiles terre cuite rouge et tuiles transparentes à la place des vélux. Pose d'une clôture.

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : M2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 octobre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier le 27 septembre 2023

Le Conseil municipal

Bourgeoisie Sorvilier

AVIS

Deux coupes de bois avec une ligne de câble téléphonique seront effectuées à Montoz du

1^{er} octobre 2023 au 10 novembre 2023

Durant toute cette période, l'accès à la charrière du Guillaume et au chemin des Combes sera fermé à toutes circulations également pour les piétons.

Sorvilier, le 19 septembre 2023

Le Conseil de bourgeoisie

Court / Sorvilier

Corps Sapeurs-pompiers Montoz

Le recrutement du CSP Montoz se déroulera le :

Lundi 30 octobre 2023 à 19h30

au hangar des Sapeurs-pompiers de Court.

Les personnes âgées des 21 ans, résidant à Court ou Sorvilier et désirant faire partie des sapeurs-pompiers sont cordialement invitées à participer à cette présentation. Les personnes intéressées pourront s'inscrire directement sur place pour incorporer le CSP Montoz dès 2024.

Le CSP Montoz se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux à son recrutement et vous remercie d'avance de votre engagement.

L'Etat-major



Tavannes

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Noémie et Cédric Niederhau-saer, Sous le Mont 14, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : LACK Cheminées SA, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier.

Projet : installation d'un poêle avec canal de fumée en façade nord-est du bâtiment Sous le Mont 14 sis sur la parcelle N° 2146 en zone agricole.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 octobre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 27 septembre 2023

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage et auteur du projet : Berner Kantonalbank AG, Schwarzenburgstrasse 160, 3001 Bern

Adresse du projet : BF 1062, Grand-Rue, 2735 Malleray

Description du projet : installation d'un nouveau Cashbox (ATM autonome) et pose de pavés devant l'entrée

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B

Dérogations : 80 LR

Dépôt public : du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 15 septembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 18 septembre 2023

Lors de sa séance du lundi 18 septembre 2023, le Conseil général a souverainement :

- élu M^{me} Chloé Bourgeois (proposée par le groupe UDC & sympathisants) à la Commission scolaire.

Sous réserve du référendum facultatif, le Conseil général a :

- approuvé la modification du règlement de la Crèche Au P'tit Château
- approuvé la modification du règlement scolaire communal.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 19 septembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Bureau de vote major. pour l'élection du Conseil des Etats et l'élection complémentaire du Conseil communal du 22.10.23

Président :

Monsieur Josian Furer

Vice-Président :

Monsieur Pierre-Michel Raetzo

Secrétaires :

Madame Laetitia Neukomm

Madame Anissa Bartlome

Membres :

Monsieur Maël Zaugg

Madame Aline Wirz

Monsieur Kevin Vuilleumier

Monsieur Dylan Zumstein

Madame Joanne Hurter Zurbuchen

Monsieur Lucas Zwahlen

Madame Alissa Wenger

Madame Esther Wahli

Suppléants :

Madame Cédrine Weber

Monsieur Benjamin Weibel

Monsieur Allan Weber

Monsieur Loïc Weber

Madame Delphine Worni

Bévillard, le 22 septembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Bureau de vote proportionnel pour l'élection du Conseil national du 22.10.2023

Président :

Monsieur Thierry Lenweiter

Secrétaire :

Monsieur Michael Bassin

Membres :

Madame Mélanie Jorge Costa

Madame Chloé Vogel

Madame Corinne Kaeser

Madame Monica Perla

Madame Sonia Uzzo

Madame Murielle Gugel

Madame Laurence Nyffeler

Monsieur Charles-André Beuchat

Monsieur Manuel Hennet

Monsieur José Diaz (Horizon Valbirse)

Monsieur Franco Vilozz (Liste libre)

Monsieur Cédric Moeschler (UDC et sympathisants)

Monsieur Frank Bigler (PS et sympathisants)

Monsieur Jacques Schnyder (PLR et sympathisants)

Bévillard, le 22 septembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Divers

Assemblée des délégués du 9 juin 2022 à 19h30 Au foyer de la maison de paroisse de Moutier

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 4 novembre 2021 – acceptation
4. Comptes 2021 – acceptation
5. Rapport de la commission de révision des comptes et de la protection des données
6. Règlement du personnel et des traitements du Par8 – acceptation
7. Activités du Par8
8. Informations des pasteurs
9. Parole aux délégués
10. Divers

Tavannes, le 21 avril 2022

Paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier

Assemblée de paroisse

Invitation à l'assemblée de la paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier le jeudi 30 novembre 2023 à la salle de paroisse de Tavannes à 18h30.

Ordre du jour :

1. Lecture du PV de l'assemblée du 20 juin 2023
2. Budget et quotité d'impôts
3. Election de deux membres au conseil de paroisse

- 4. Election d'un membre au parlement de l'Eglise nationale
- 5. Informations sur les travaux
- 6. Informations sur la vie de la paroisse
- 7. Divers

Le conseil de paroisse

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Recrutement

Lundi 30 octobre 2023 à 19h30, 2746 Crémines, halle de gymnastique

Les personnes ci-dessous sont convoquées pour le recrutement:

Belprahon

Sauvain Jeanne, Zullger Marine, Christen Mary

Corcelles

Gafner Dounia

Crémines

Ikni Rosa, Dumont Loan, Figueiredo Miguel, Theurillat Arthur, Rieder Evan

Eschert

Farine Vanina, Freiburghaus Yannis, Geiser Naomie, Gobat Gaétan, Knuchel Colin, Mbida Daniel, Sanjurjo Nerea

Grandval

Bouduban Pavel, Dos Santos-Barreira Inês, Da Silva Barbosa Joao, Da Gama-Martins Henrique

Seehof

Toutes les personnes intéressées, résidant dans les Communes ci-dessus, âgées de 20 à 50 ans, désirant rejoindre le corps des sapeurs-pompiers du Cornet, sont invitées à se présenter à cette séance d'information.

2746 Crémines, le 21 septembre 2023

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

**Retrouvez la feuille
officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique sur www.lasemaine.ch**

**Validation de vos avis sur
la plateforme : lundi 14 h**

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1	04.01.2023		SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val : 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70
Courriel : admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel : rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture : sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73
Courriel : info@reconvilier.ch
Site internet : www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch